



*Blason établi lors de l'anoblissement de François Hertel et de sa lignée par Louis XV en 1716.*

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL - MONT-SAINT-HILAIRE**

Jules Choquet, premier maire  
de Sainte-Julie de Verchères ..... 3

Les seigneurs de Cournoyer  
(Saint-Marc-sur-Richelieu) ..... 21

La première institutrice de Belœil ..... 36

## Société d'histoire de Belœil - Mont-Saint-Hilaire

Case postale 12, Belœil (Québec) J3G 4S8

Membre de la Société d'histoire de la Vallée-du-Richelieu  
et de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec.

### BUREAU DE DIRECTION

Président:	Michel Clerk
Vice-président:	Pierre Lambert
Secrétaire:	Gino Ongaro
Trésorier:	Alain Côté
Directeurs:	Roland Boutin Jacques Crépeau Denis Miller

La société publie des textes d'intérêt local et régional (vallée du Richelieu) traitant d'histoire, de généalogie et de sujets connexes. Les manuscrits, dactylographiés à double interligne et remis en double exemplaire, sont soumis au comité de rédaction qui les accepte, les rejette ou propose des modifications. Les auteurs sont priés de consulter un numéro des Cahiers pour connaître la façon de disposer leur texte.

Les Cahiers paraissent en février, juin et octobre. Les numéros 1 et 2 sont épuisés mais on peut en obtenir des photocopies d'excellente qualité. Les numéros 1 et 2 (photocopies) de même que les numéros 3 à 20 coûtent **3,50 \$** chacun; le numéro 21, **5,00 \$**. Les numéros 22 à 30, **4,50 \$** et les numéros 31 à 42, **5,00 \$**.

L'abonnement par la poste est de **20 \$** pour une année (trois numéros). Pour tout renseignement à ce sujet, s'adresser au Responsable des Cahiers C.P. 12, Belœil (Québec) J3G 4S8.

### COMITÉ DE RÉDACTION

Pierre Lambert et Michel Clerk

© Société d'histoire de Belœil - Mont-Saint-Hilaire 1993

Tous droits de reproduction réservés.

Typographie, montage et impression: Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Dépôt légal: quatrième trimestre 1993. Bibliothèque nationale du Québec.

# Les Cahiers d'histoire

de la

Société d'histoire de Belœil - Mont-Saint-Hilaire

14<sup>e</sup> année

n° 42

octobre 1993

---

## SOMMAIRE

- Jules Choquet, premier maire de  
Sainte-Julie de Verchères*  
par Pierre Gadbois ..... 3
- Les seigneurs de Cournoyer  
(Saint-Marc-sur-Richelieu)*  
par Georges Bellemare ..... 21
- La première institutrice de Belœil*  
par Pierre Lambert ..... 36

Les *Cahiers d'histoire* de la Société d'histoire de Belœil - Mont-Saint-Hilaire bénéficient chaque année d'une aide financière de la Société d'histoire de la Vallée du Richelieu.

# Jules Choquet, premier maire de Sainte-Julie de Verchères

PIERRE GADBOIS

*L'auteur est membre de la Société d'histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire et publiait dans notre Cahier 37 une étude sur les origines de la paroisse de Sainte-Julie. Il nous présente ici les résultats d'une recherche qui avait remporté le deuxième prix au Concours Percy-W.-Foy 1989 de la Société d'histoire de la Vallée-du-Richelieu.*

En complétant la généalogie d'une famille Choquette établie depuis plus de quatre générations à Woburn, petite ville située aux limites sud-ouest du comté de Frontenac, nous avons pu mettre à jour certains renseignements inédits concernant les origines de la paroisse Sainte-Julie de Verchères à travers celles non moins intéressantes de Jules Choquet qui en fut le premier maire<sup>1</sup>.

Malgré son décès prématuré, l'implication continuelle de Jules Choquet à divers niveaux, avant et après la création de la paroisse de Sainte-Julie, lui ont mérité une place dans les premières pages de l'histoire de cette municipalité. Nous vous proposons ici une courte biographie de Jules Choquet.

## **Jules Choquet, instituteur à Varennes**

Jules Choquet naquit le 18 janvier 1824 sur le territoire même de Sainte-Julie, dans cet arrondissement de la paroisse de Varennes que l'on désignait à cette époque sous le nom de «Grand Coteau de Varennes»<sup>2</sup>, où ses parents, Amable Choquet et Marie-Reine Lussier, étaient établis depuis 1819<sup>3</sup>.

Jules n'avait que sept ans au moment où fut construite la première école du Grand Coteau en 1831<sup>4</sup>. Seule école à

exister à cet endroit pendant plus de vingt-deux ans, elle allait devenir, après la création de la paroisse et de la commission scolaire, l'école de l'arrondissement scolaire no 1 de Sainte-Julie. Jules Choquet la fréquenta d'abord comme élève et ensuite comme instituteur pendant six ans avant de se lancer en affaires et de briguer les suffrages lors de l'élection du premier conseil.

C'est en effet à travers les archives de la commission scolaire de Varennes que nous retrouvons Jules Choquet pour la première fois. Lors d'une assemblée tenue le 13 août 1845, les commissaires signaient avec lui un contrat qui l'engageait comme instituteur pour tenir la maison d'école de l'arrondissement no 5 de la paroisse, au rang du Pérou, et aux termes duquel:

*«...ledit Jules Choquet s'est volontairement engagé et s'engage par ces présentes en qualité d'instituteur auxdits Messire et Sieurs Commissaires pour le temps & espace d'une année qui a commencé le premier de juillet dernier & finira le premier de juillet prochain & promet et s'oblige tenir durant ledit temps l'Ecole du Cinquième arrondissement d'Ecole de ladite Paroisse de Varennes & y enseigner durant ledit temps avec soin, application & régularité à tous les enfants qui lui seront confiés, toutes les choses & branches d'enseignement qui sont ordonnés par lesdits commissaires... Et de leur part Messieurs les Commissaires promettent & s'obligent bailler & payer audit Jules Choquet pour ledit temps, la somme de Trente livres, courant payable dans tout le cours de l'année, sans déterminer de Termes certains, ...y compris la paye des enfants & sa part dans l'octroi du gouvernement. Ledit Jules Choquet promet retirer autant que possible la paye des Elèves à compte du prix du présent Engagement & faire son affaire personnelle du bois avec les parents des enfants; ...Et s'oblige de lui fournir une maison logeable...le 13 Août mil huit cent quarante-cinq»<sup>5</sup>.*

Le 20 avril précédent, les commissaires d'école avaient redéfini les arrondissements scolaires de la paroisse et établi

les limites des quatrième et cinquième arrondissements comme suit:

*«4e Le quatrième arrondissement comprendra tous les rangs du grand Coteau et l'Ecole se tiendra dans la maison servant actuellement à cette fin; 5e Enfin le cinquième Arrondissement comprendra le rang de la Rivière aux Pains, le rang du Lac, celui du Pérrou, La partie du Pays Brulé près de la Rivière aux Pains, et le rang de la belle Rivière, l'Ecole devra se tenir à la Première maison du Perrou»<sup>6</sup>.*

Les exigences pour enseigner à l'école primaire n'étaient pas très rigoureuses à cette époque. L'on exigeait simplement du candidat qu'il passe un examen devant le bureau des commissaires<sup>7</sup>. Cette exigence était toutefois une nette amélioration sur la loi précédente qui n'exigeait du candidat qu'un certificat de bonne conduite et de bonnes moeurs du pasteur du lieu. Jules Choquet, dont nous ignorons les antécédents scolaires, avait donc subi avec succès l'examen du bureau des commissaires.

L'engagement des instituteurs et institutrices était renouvelable à chaque année suivant leur capacité à maintenir les élèves en classe et à les faire progresser. Les résultats de Jules Choquet pour sa première année d'enseignement avaient été satisfaisants et celui-ci fut reconduit dans ses fonctions pour une autre année comme l'atteste le procès-verbal de l'examen tenu auprès des élèves du Pérrou le 26 juin 1846:

*«les livres en usages dans cette école sont & ont été les mêmes que dans l'école précédente [les Syllabaires, Instruction Testament, Cours d'histoire, Psautier de David, Grammaire Française, Arithmétique, l'écriture]; les commissaires ont aussi été convaincu que cette école avait été tenue régulièrement durant l'année & et que l'Instituteur a fait des efforts pour faire faire des progrès aux élèves»<sup>8</sup>.*

## Jules Choquet et Florentine Adam au Grand Coteau

L'année 1845 marquera un événement important dans l'histoire de l'éducation au Québec: la fondation à Québec de la première association d'instituteurs laïques du Bas-Canada, le 15 mars 1845. À Montréal, l'association des instituteurs fut fondée le 23 juillet suivant et tenait ses premières réunions à Saint-Marc et à Beloeil avant de tenir ses assises permanentes à l'Institut Canadien de Montréal<sup>9</sup>. C'est sans doute lors de ces réunions que Jules Choquet fit la connaissance de celle qui devint son épouse, Florentine Adam, elle-même institutrice à Beloeil.

Florentine Adam était la fille d'Augustin Adam et d'Appoline Champoux. Quatrième d'une famille de sept enfants, elle était née au Ruisseau de Beloeil le 2 avril 1825<sup>10</sup>, sur une terre occupée par son père depuis 1819<sup>11</sup>.

Comme Jules Choquet, Florentine Adam était institutrice et enseignait sans doute depuis septembre 1843<sup>12</sup> à l'école de l'arrondissement scolaire du haut du Ruisseau, dans la paroisse Saint-Mathieu de Beloeil<sup>13</sup>.

Le 30 août 1845, les commissaires de Beloeil engageaient Florentine Adam, en même temps que Marie-Aurélie Morin et Rosalie Davignon, comme institutrice aux termes du contrat suivant:

*«...Demoiselle Florentine Adam, Laquelle s'est engagé et s'engage par les présentes de tenir l'école du Haut du Ruisseau, ...et s'oblige d'enseigner tous les enfants qui se présenteront, de leurs donner tous ses soins pour les faire avancer, de faire ladite école tous les jours, excepté les Fêtes & obligation et les Dimanches et Samedis, de faire en été six heures d'école et en hiver, cinq heures d'école, de chauffer à ses frais ladite école, avec un poêle que lui fourniron les commissaires, et de suivre les règlements que les commissaires lui prescriront. Et de leur côté, les commissaires*

*s'obligeant de lui bailler et payer a somme de vingt-cinq livres courant... (signé) Florentine Adam»<sup>14</sup>.*

Réengagée le 21 juin 1846 pour une autre année, Florentine Adam se verra cependant libérée de cet engagement le 13 novembre suivant «par considération qu'elle est pour se marier, mais il sera loisible aux commissaires de lui accorder ou non son paiement pour le temps qu'elle a fait l'école»<sup>15</sup>.

Jules Choquet épousait Florentine Adam à Beloeil, le 16 novembre 1846, quelques minutes à peine après la signature de leur contrat de mariage exécuté «à neuf heures et demi du matin»<sup>16</sup> devant Me Simon Adélarde Davignon, notaire à Beloeil, dont l'étude se trouvait à deux pas de l'église, dans l'immeuble abritant aujourd'hui la Crêperie de Beloeil<sup>17</sup>. Le contrat contenait la liste de tous les biens qui allaient leur servir à s'établir dans la maison d'école du rang du Pérou où Jules Choquet avait été réengagé pour une autre année le 29 juin 1846.

Cependant, en septembre 1847, ils quittaient l'école du Pérou pour s'établir dans la maison d'école du Grand Coteau où Jules Choquet avait obtenu d'être transféré en remplacement de Joseph Jodoin, congédié le 9 mai 1847 pour «intempérance et conduite habituelle»<sup>18</sup>.

Étant elle-même institutrice, Florentine Adam rendit de précieux services à son mari tout au long de sa carrière d'instituteur, comme l'attestent les procès-verbaux des commissaires de Varennes. Ses revenus passaient de 32 à 50 livres, pour se maintenir à 50 livres jusqu'en 1851, «vu l'aide qui lui est donné par sa femme»<sup>20</sup>. Ce n'est que le 9 juillet 1851, pendant le terme de commissaire de François Provost, fils, que l'école du Grand Coteau fut définitivement détachée de Varennes «vu l'érection de Ste-Julie en



municipalité d'école séparée de celle de Varennes»<sup>21</sup>. La commission scolaire de Sainte-Julie fut créée le 22 juin 1851 et François Provost en fut le premier président<sup>22</sup>. Jules Choquet en fut le seul instituteur jusqu'à son départ en 1854.

Nous n'avons malheureusement pu retrouver les archives de la commission scolaire de Sainte-Julie de sorte qu'il nous a été impossible de suivre notre personnage au cours de cette période dans son rôle d'instituteur.

### **Établissement de la famille Choquet à Sainte-Julie**

Jusqu'en 1852, les Choquet vécurent dans la petite maison d'école du Grand Coteau où quatre de leurs sept enfants sont nés. Mais après la naissance d'Idola, premier des enfants à être baptisé dans l'église de Sainte-Julie, la partie de l'école servant de logement devenait sans doute trop exigüe et Jules Choquet résolut alors d'acquérir sa propre demeure. Sans doute y avait-il songé avant puisqu'il avait déjà acquis plusieurs emplacements, mais les 17 janvier et 29 septembre 1852, il se portait enfin acquéreur de deux morceaux de terrain le long d'un chemin de montée qu'on venait à peine d'ouvrir entre le troisième et le quatrième rang, «avec une maison ...dessus construite»<sup>23</sup>.

Il demeura dans cette première résidence jusqu'en janvier 1856, date à laquelle il acquit une vaste maison où il établit sa résidence et son «commerce de marchandises sèches et groceries» qu'il avait entrepris depuis 1854<sup>24</sup>. Cette maison existe toujours au 1600 rue Principale à Sainte-Julie.

### **Jules Choquet, commerçant et homme public**

Jules Choquet n'avait que 18 ans au moment où les premières requêtes furent adressées à Monseigneur Bourget

premières requêtes furent adressées à Monseigneur Bourget en 1843, demandant une paroisse pour le Grand Coteau<sup>25</sup>. Mais dès la construction des premiers édifices curiaux en 1849, on n'hésitait pas à lui confier la charge de trésorier auprès des syndics élus pour la construction du presbytère de Sainte-Julie. Comme il s'agissait des mêmes syndics ayant été nommés un an auparavant pour la construction de l'église, il est possible qu'il ait également été nommé à la même charge à cette occasion.

Plus tard, il acceptait aussi d'agir à titre de trésorier de la commission scolaire de Sainte-Julie. En effet, le trésorier officiel, Louis Blain<sup>26</sup>, lui confiera le mandat d'agir à sa place comme trésorier, avec tous les émoluments attachés à cette charge. Il conservera ce mandat jusqu'à ce qu'il quitte l'enseignement.

Les années 1852-1853 nous montrent un Jules Choquet qui semble financièrement à l'aise. Il vend des immeubles, acquitte ses dettes et prête même une somme de 500 livres à son beau-frère Léon Provost, forgeron de Sainte-Julie. En mars 1854, il emprunte cependant d'Amable Jodoin, rentier de Varennes, la somme de 700 livres ancien cours<sup>27</sup>.

Jules Choquet quittait l'enseignement à la fin de l'année scolaire 1854 pour se lancer alors dans le «commerce de marchandises sèches et groceries» et devenir commerçant de Sainte-Julie.

Le métier de commerçant n'est pas facile. Il faut en effet pouvoir supporter beaucoup de crédit, en obtenir soi-même et en faire aux autres. Sans avoir fait une étude systématique des inventaires après décès retrouvés dans le greffe du notaire Chagnon, nous avons trouvé des actes pour confirmer qu'il semble, du moins jusqu'en 1856, se tirer assez bien d'affaires<sup>28</sup>.